N°. LXXXIII.



GAZETTE DE VARSOVIE

DU MERCREDI 17. OCTOBRE.

De Madrid le 8. Septembre.



On fait ici de grands préparatifs pour recevoir le Roi, dont le départ de *Naples* aura lieu vèrs la fin de ce mois ou au commencement de l'autre. Sa Majesté a formé un Conseil extraordinaire pour prendre les arrangemens concernant l'Etat des Princes de la Famille Royale.

De Versailles le 27. Septembre.

Madame la Dauphine accoucha très-heureusement le 23. de ce mois à cinq heures & un quart du matin d'une Princesse qui fut ondoyée par l'Evêque d'*Autun*, premier Aumônier du Roi, en présence du Vicaire de la Paroisse du Château. Cette Princesse fut remise ensuite à la Comtesse de *Marsan*, Gouvernante des Enfans de *France*. Elle la porta à l'appartement qui lui étoit destiné; & elle y fut conduite par un Exempt des Gardes du Corps. Madame la Dauphine passa cette premiere journée tranquillement, & dormit la nuit suivante neuf heures à differentes reprises. Les deux jours suivans ont été aussi calmes. Le mouvement du lait n'a produit qu'une médiocre agitation, qui a cessé dans la nuit. Madame la Dauphine prendra aujourd'hui un potage.

Le 25. Mr. *Gualterio*, Archevêque de *Mira*, Nonce du Pape, eut une audience particuliere du Roi, dans laquelle il prit congé de Sa Majesté. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Duc de *Berry*, de Monseigneur le Comte de *Provence*, de Monseigneur le Comte d'*Artois* de Madame l'Infante, de Madame & de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, par le Sieur de la *Live*, Introducteur des Ambassadeurs.

De Paris, le 29. Septembre.

Le 23. de ce mois, le Chevalier de *Goyon*, Exempt des Gardes du Corps

du Roi, vint apporter au Corps de Ville assemblé la nouvelle de l'accouchement de Madame la Dauphine & de la naissance d'une Princesse.

EDIT

Du Roi, portant établissement d'une Subvention Générale dans le Royaume pour le soûtien de la guerre & l'acquittement de ses charges.

Louis &c. L'injustice des anciens Ennemis de notre Couronne Nous a suscité une guerre, qui ne s'est déclarée que par l'invasion de nos Possessions & par la déprédation du Commerce & de la Navigation de nos Sujets contre la Foy des Traités & le Droit des Gens. L'Etat n' étoit point encore liberé des dettes, que la derniere guerre avoit occasionnées. Dans la vuë de ne point augmenter les impositions, dont Nous aurions desiré de diminuer le poids, Nous avons cherché à suppléer aux besoins de l'Etat par la voye des emprunts; mais la multiplicité des engagemens a enervé de plus en plus les revenus, déjà insuffisants pour soutenir les dépenses de la guerre. Nous nous trouvons enfin obligés de recourir à nos Sujets pour établir dans notre Royaume une Subvention Génerale, qui en suppléant à une partie des dépenses, que la guerre occasionne, assûre en même-tems le payement de l'excédant de ces mêmes dépenses, dont l'Etat se trouvera redevable lors du rétablissement de la Paix. Quelques efforts, que nous puissions attendre de nos Peuples, le revenu annuel ne peut, en tems de guerre, couvrir la dépense de l'année & ce n'est qu'à regret, que Nous subissons la Loi, que Nous impose la salut de l'Etat, d'étendre les impositions nouvelles sur divers objets & d'en prolonger la durée plus ou moins après la cessation des hostilités, suivant que ces mêmes impositions sont plus ou moins onereuses à nos peuples & que l'éxigent les besoins de nôtre Etat. Nous nous sommes déterminés, après l'éxamen d'un grand nombre de moyens différents, qui Nous ont été proposés, à augmenter des impositions, qui avoient déjà lieu & dont le recouvrement pouvoit être le plus promt & le plus assûré, & à établir quelques impositions nouvelles ou modiques par elles-mêmes, ou de nature à reprimer le Luxe ou moins à ne tomber que sur ceux de nos Sujets, que l'aisance de leur fortune met le plus en état d'en supporter le pois. Nous avons fixé un terme court à l'imposition d'un nouveau vingtième, qui ne doit subsister que l'année, qui suivra celle de la cessation des hostilités, parceque nous sentons que la partie des biens de notre Royaume soûmis à ce genre d'imposition, est déja considérablement chargée.

Nous avons pensé, qu'une augmentation de quatre Sols pour Livre, qui porte principalement sur les consommations, pouvoit se prolonger avec moins d'inconvenient, & Nous en avons étendu la durée à 10. années après le rétablissement de la Paix. Nous avons suspendu, pour le tems de la guerre seulement, le privilege du Franc-salé; une subvention moderée païable par les Particuliers, à raison du nombre de leurs Domestiques & de celui des chevaux, qu'ils entretiennent; le doublement du droit de marque sur l'or & sur l'argent; comme aussi une taxe sur les étoffes étrangeres, & sur quelques autres objets d'une consommation de Luxe, ne peuvent affecter que ceux de nos Sujets, dont la fortune, l'état & les dépenses annoncent le plus de facilité, pour subvenir aux besoins publics. Enfin, il Nous a parû, que ceux, qui subsistoient aux dépens du Public, en tenant des boutiques, pouvoient au moins païer à l'Etat un droit très modique. Touts ces differens moïens réünis Nous procureront des secours considerables, que les circonstances de l'Etat & les besoins extraordi-

naires occasionnés par la guerre, rendent indispensablement nécessaires pour parvenir à une Paix, qui nous permette de satisfaire à tout ce que Nous inspirent les sentiments de tendresse, que Nous ressentons pour nos Peuples. A ces Causes &c.

Art. I. Jl sera levé pendant la durée de la guerre, à commencer du 1r. Octobre prochain, & durant l'année, qui suivra celle de la cessation des hostilités en *Europe*, un nouveau vingtième & les deux Sols pour Livre d'icelui. Dispensons toutefois les Propriètaires des maisons de notre bonne Ville de *Paris*, en considération du rachat des boues & lanternes, du païement du dit Vingtième & deux Sols pour Livre d'icelui pendant le reste de la présente année & pendant l'année 1760.

II. Suspendons pendant la durée de la présente guerre, jusqu'à la cessation des hostilités en *Europe*, le privilège du Franc-salé.

III. Voulons qu'à commencer du premier Janvier de l'année prochaine, il soit païé par les Maitres; savoir, cinquante Livres par tête pour les Maîtres d'hôtel, pour chaque Valet de chambre & pour le premier Domestique d'office & de cuisine, dans toutes les Villes & Fauxbourgs des Villes de notre Royaume. Vingt Livres par tête dans la Ville & les Fauxbourgs de *Paris*, & dans la Ville de *Versailles*, & douze Livres dans les Villes, & Fauxbourgs des Villes de Provence, pour les Valets, Portiers, Porteurs, Cochers, Postillons, Palefreniers & autres Domestiques mâles quelconques, & les quatre Sols pour Livre en sus.

IV. Voulons qu'à commencer du premier Janvier prochain, il soit levé annuellement dans toutes les Villes & Fauxbourgs des Villes de notre Royaume, vingt Livres par chaque cheval de selle, de carosse, de chaise & autres appartenants aux Particuliers domiciliés dans les dites Villes & Fauxbourgs, & les quatre Sols pour Livre en sus. N'entendons comprendre dans le présent article les chevaux des Troupes, ceux des Academies, des Marchands de chevaux, des Postes & Messageries des Provinces, ceux de charettes à louer pour l'usage du Public, ni ceux destinés à l'exploitation des fermes, si aucuns y a, dans les Fauxbourgs des dittes Villes.

V. Voulons que pour jouïr du droit de tenir boutique ouverte; d'avoir enseigne, bouchon; ou d'apposer des écriteaux, il soit païé annullement, à compter du premier Octobre prochain; savoir, vingt Livres dans la Ville & les Fauxbourgs de *Paris*; dix Livres dans les Villes & Fauxbourgs où il y a Parlement, Présidial ou Bailliage Royal, & cinquante Sols dans les autres Villes, Bourgs & Villages, avec les quatre Sols pour Livre dudit droit.

VI. Voulons qu'à commencer du premier Octobre prochain, il soit perçû à notre profit, en sus des droits actuels; savoir dix pour cent à l'entrée du Royaume sur toutes les étoffes étrangeres & sur les fourrures, autres que les peaux de castor, de lievre & de lapin, en ce qui ne sera pas contraire aux Traités avec aucune des Puissances de l'*Europe*; vingt Livres à la sortie des entrepôts pour l'intérieur du Royaume par quintal de Caffé de *Moka*; quinze Livres par quintal de Caffé de *Bourbon*, & dix Livres par quintal de Caffé des Isles, & les quatre Sols pour Livre en sus des dits droits; lesquels droits ne pourront être exigés qu'une seule fois, encore que les dites marchandises passent d'une Ville dans une autre.

VII. Seront exemts des droits énoncés dans l'article précédent, les Caffés, qui seront déclarés pour être envoïés hors du Royaume, en justifiant de leur sortie, & rapportant l'acquit à caution valablement déchargé. (*La fin l'Ordinaire prochain.*)

SUITE *du* JOURNAL *de l'Armée I. & R. depuis le 28. jusqu'au 30. Septembre.*

Du Quartier-Général à Pestrowitz.

Le 28. à la pointe du jour l'avant-Garde se mit en marche de *Bautzen* sur *Durrefux*. Tout le Bagage suivit immediatement pour ne point arrêter la marche, & toute l'Armée prit après cela la même route en 5. Colonnes.

Le Quartier-Général fut établi à *Harta*, M. le Maréchal y apprit de differents endroits, que le Prince *Henri* avoit marché la veille en trois Colonnes de *Hoyerswerda*, la premiere de ces Colonnes marchant par *Camentz*, la seconde par *Rohland*, & la troisiéme par *Senftenberg*; que cependant ce Prince avoit envoyé quelques Troupes en arriere vèrs *Moska*, & que de plus il avoit fait passer avec toute la celérité possible au Général *Finck* au delà de l'*Elbe* un renfort considerable sous les ordres du Margrave *Charles*

Le 29. l'Armée I. & R. continua sa marche, passa l'*Elbe* sur un pont de Batteaux, que avoit été jetté près de *Dresde*, & campa ensuite à *Köffelsdorff*.

M. le Maréchal s'étoit d'avance rendu en poste à *Dresde*, pour concerter avec le Feld-Maréchal Prince de *Deux-Ponts* des operations ulterieures, & il se porta après cela au Quartier-Général de *Pestrowitz*.

Le Général de Cavallerie Comte *Odonel*, qui commande actuellement l'Arriere-Garde composée de la Gauche de l'Armée, & qui s'étoit la veille porté à *Marienstern*, en a aussi marché aujourd' hui 29. à *Durefux*, tandis que le Général-Major Comte *Emeric Esterhazy* a pris poste a *Radeberg*.

Aujourd'hui 30. le Comte *Odonel* a rejoint l'Armée avec la Gauche, & la plus grande partie du Bagage, & Mr. le Marêchal a reconnu dez le matin les Ennemis, qui campent près de *Meissen*. S. E a d'ailleurs appris par les avis, que lui a donnés le Géneral de *Brentano*, que les *Prussiens* campent en une seule ligne, leur Gauche s'appuyant près de *Meissen*, & leur Droite s'étendant jusqu'à *Robschütz*. Ils emploient de plus un nombre très-considerable de Travailleurs pour réparer le pont de *Meissen*, qu'ils avoient eux-mêmes ruiné, & ils sont dans l'intention d'établir en outre un pont de Batteaux près de *Zadel*.

Le Feld-Marêchal Prince de *Deux-Ponts* est venu cette après-midi au Quartier-Général de Mr. le Marêchal, & S. E. a ensuite donné ordre à l'Armée de se tenir prête à marcher demain.

Du Quartier-Général de l'Armée Russienne *à* Groff-Osten *le 7. Octobre.*

Le 5. à la pointe du jour l'on s'apperçut que l'Ennemi avoit élevé deux Redoutes pendant la nuit près de la maison du Bac en avant de *Golkowiz* au delà de l'*Oder*; Notre Flanc gauche s'étendoit jusques sur une petite hauteur près du bord de cette Riviere; On y dressa aussitôt deux Batteries de notre côté, & les *Autrichiens* une du leur pour tirer dessus.

Le 6. de grand matin l'Ennemi recommença à canonner avec d'autant plus de vivacité des Batteries qu'il avoit dressé la veille, mais nous lui répondimes au mieux des nôtres, & la canonnade dura par intervalle jusqu'au soir fort tard sans dommage de notre part: & comme l' Ennemi étoit couvert par des brossailles, on ne put s'appercevoir de sa perte.

Le 7. l'Armée décampa de *Schwibus* & de *Schlichtingsheim*, & marcha deux grands milles, jusqu'à *Groff-Osten*, où le Quartier-Général se trouve, sans avoir été inquiétée par l'Ennemi.

N°. LXXXIII.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE
DU 17. OCTOBRE 1759.

Suite du JOURNAL *de l'Armée Combinée I. & R. & de l'Empire depuis le* 1. *jusqu'au* 5. *Octobre.*

Du Quartier-Général à Friederichs-Stadt.

En conséquence du plan d'Opérations concerté avec M. le Feld-Maréchal Comte de *Daun*, Mgr. le Prince de *Deux-Pronts* fit le 1. de ce mois passer l'*Elbe* à toutes les Troupes légères de l'Armée Combinée à ses ordres: Le Général de *Kleefeld* prit poste à *Neundörffel* sur l'*Elbe*, le Général de *Weczey* entre *Meissen* & *Gross-Dobritz*, & le Général de *Ried* à *Fischhaus* & *Weisshirsch*. L'on envoya ensuite des Patrouilles jusques à *Grossenhayn* & *Königsbrug*, & le Lieutenant-Général Comte de *Palfy*, qui sert maintenant à cette Armée, fut laissé à *Bautzen*, pour couvrir le chemin depuis cette Ville jusqu'à *Görlitz*.

D'un autre côté le Général de *Haddick* a rejoint à *Tanneberg* l'Armée du Maréchal Comte de *Daun* avec le Corps de Troupes qu'il commandoit; & le Général de *Brentano* y a egalement reconduit les Troupes légères qui étoient à ses ordres.

Le 2. l'Armée Combinée marcha du Camp de *Plauen* à celui de *Friederichs-Stadt*; le Quartier-Général y fut établi, & il ne s'y est fait aucun changement jusques aujourd'hui 5.: L'on n'a point observé non plus que les Ennemis ayent fait dans ces environs aucun mouvement, & suivant les rapports du Général *Luzinsky*, les Partis détachés de l'Armée Alliée ne s'étendent point au delà de *Mühehausen*.

Le 4. fête de S. *François*, dont Sa Majesté l'Empereur porte le nom, Mgr. le Prince de *Deux-Ponts* reçut les complimens des Officiers Généraux & de l'Etat-Major de l'Armée; S. A. S. assista ensuite au service divin dans l'Eglise Catholique du château.

On continuë au reste de travailler avec beaucoup de vivacité aux fortifications de *Dresde*, & à faire tout ce qui est nécessaire, pour mettre cette Ville en bon état de défense.

Le Baron de *Kolb*, Lieutenant-Général au service de l'Imperatrice-Reine & du Prince Evêque de *Würtzbourg*, y est mort dernierement après une courte maladie, extrêmement regretté par rapport à ses talents militaires & autres qualités personelles.

RAPPORT du Lieutenant-Général Comte de Fersen *à M. de* Lantingshausen *Général en Chef.* De Gros-Maukartz *le 16. Septembre.*

J'eus hier l'honneur d'informer Votre Excellence, que les Ennemis avoient pris poste à *Wollin*, & de lui marquer ce qui s'étoit passé en les reconnoissant, je lui mandois à même-tems que j'étois sur le point de les attaquer, & je l'ai fait en effet avec succès aujourd'hui à la pointe du jour.

Les Ennemis ont été attaqués par 5. Colonnes de nos Troupes, savoir par les Gardes, par le Bataillon de Grenadiers, par les *Jonkiopingers*, par les *Elsborgers*,

& par 200. Volontaires sous les ordres de l'Adjudant *Sprengport;* les *Prussiens* ont soutenu cette attaque avec tant de bravoure, que j'en ai régardé moi-même le succès comme douteux pendant une heure & demie; mais enfin leur opiniatreté a dû céder aux efforts redoublés de nos Troupes.

Les Lieutenants-Colonels *Schafftedt* & *Vobersnan*, le Major *Wasmer* du Régiment de *Flemming*, 6. Capitaines, 18. Lieutenans, 4. Enseignes & 1. Adjudant ont été faits Prisonniers avec plus de 500. Soldats, non compris les blessés.

De notre part le Lieutenant-Colonel *Peckelin* a été blessé au genouil d'un coup de feu . & M. *Spanck* & *Schultz*, Lieutenants d'Artillerie, M. *Pillenhahe*, Capipitaine au Régiment d'*Elsborg*, M. *Bionberg*, Lieutenant au Régiment de *Skarnborgs* & M. *Vogelsang*, Lieutenant au Bataillon de Grenadiers ont aussi été blessés.

Je ne puis au reste savoir au juste encore quelle est notre perte en tués & blessés; mais à vuë de pays elle peut monter à une centaine d'hommes.

Ce qu'il y a eu de plus singulier dans cette occasion, c'est que le Fort, qui est du côté du rivage de *Dinenau*, a capitulé sur la prémière sommation que le Baron de *Falckenberg* lui a faite de se rendre, & que la Garnison a été faite Prisonnière de guerre.

Nous avons pris du Canon & d'autres armes, ainsi qu'un petit Magazin de pain & de farine, qui dans les circonstances, où nous sommes, nous vient d'autant plus à propos, qu'il est difficile de procurer la subsistance aux Troupes, qui ont été extrêmement fatiguées, & qui ont beaucoup souffert pendant ces jours derniers.

Je ne puis encore joindre le rapport détaillé de mes dispositions, ni de l'attaque, que j'ai faites; mais j'aurai l'honneur de l'envoyer à Votre Excellence avec ma prémière lettre. Je ne puis cependant differer de rendre justice au Lieutenant-Colonel Baron de *Peckelin*, à M. *Aure*, Capitaine aux Gardes, aux Majors Comtes *Possée* & *Mayersfeld*, & aux Adjudants *Schonström*, *Sprengport*, & *Falckenberg;* ils se sont conduits avec la plus grande valeur, & je me reserve au reste d'entrer dans un détail plus circonstancié tant au sujet de l'affaire qu'au sujet de la conduite de ceux qui s'y sont trouvés.

Tous les Régimens meritent les plus justes éloges, rien n'est au dessus de la fermeté qu'ils ont montrée, quant à l'Artillerie elle a, suivant son usage, été extrêmement bien servie.

J'attends la réponse de Votre Excellence à ma derniere, avec de nouveaux ordres au sujet de cette expédition, au cas que je doive encore faire de ce côté-ci quelque entreprise ulterieure.

De Vienne, le 10. Octobre.

Samedi dernier 6. de ce mois la Cour fut en *Gala* à l'occasion du jour anniversaire de la Naissance de S. A. R. Madame l'Archiduchesse *Marie-Anne* qui eut ce jour-là 21. ans accomplis.

L.L. A.A. R. Mgrs. les Archiducs *Leopold*, *Ferdinand* & *Maximilien*, & Mesdames les Archiduchesses *Jeanne*, *Josephe*, *Charlotte*, & *Antoinette* revinrent de *Schönbrun* en cette Capitale.

L.L. M.M. J. & R. A. accompagnées de L. L. A. A. R. Mgrs les Archiducs *Joseph* & *Charles* partirent hier, pour aller passer quelques jours au château de *Schlosshoff*.